

E 2414 53201
BIR 21. 6

BUREAUX INTERNATIONAUX REUNIS
POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

*
* *

GROUPE CONSULTATIF
POUR LES QUESTIONS CONCERNANT
LA CONVENTION DES OBTENTIONS VEGETALES

*
* *

ADVISORY GROUP ON MATTERS
CONCERNING THE PLANT CONVENTION

*
* *

Genève

1967

BUREAUX INTERNATIONAUX RÉUNIS
POUR LA PROTECTION DE LA
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
BIBLIOTHÈQUE

TABLE

NV/IV/1	Rapport du Directeur des BIRPI.	1
NV/IV/1	Report of the Director of BIRPI.	6
NV/IV/2	Projet de rapport.	11
NV/IV/2	Draft Report.	16

NV/IV/1
Original : anglais
19 septembre 1967

BUREAUX INTERNATIONAUX
RÉUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

BIRPI

UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

GROUPE CONSULTATIF
POUR LES QUESTIONS CONCERNANT
LA CONVENTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

RAPPORT DU DIRECTEUR DES BIRPI

1. Le Comité de Coordination interunions, au cours de sa quatrième session tenue en septembre 1966, a examiné un rapport du Directeur des BIRPI sur les relations futures possibles entre les Unions actuellement administrées par les BIRPI et la future Union pour la protection des obtentions végétales (ci-après dénommée "l'Union des obtentions végétales"). Une copie de ce rapport (document des BIRPI CCIU/IV/7) est annexée au présent document.
- ./.
2. Sauf la Délégation des Pays-Bas qui a réservé sa position, le Comité de Coordination interunions s'est déclaré, le 28 septembre 1966, d'accord avec les principes et la procédure ci-après :
- "a) L'autonomie de l'Union des obtentions végétales doit être entièrement préservée pour toutes les questions concernant la protection des obtentions végétales.
 - "b) L'administration de l'Union des obtentions végétales - à moins qu'elle ne soit complètement autonome - doit être sous une seule direction, à savoir celle des BIRPI, étant donné que le Directeur des BIRPI doit demeurer maître chez lui.
 - "c) Si le Directeur des BIRPI désire obtenir un avis provisoire avant la prochaine réunion du Comité de Coordination interunions, il pourra réunir un groupe composé de représentants de l'Allemagne (République fédérale), des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de la Suisse et de l'U.R.S.S.

"d) Si une décision finale doit être prise avant la prochaine session ordinaire du Comité de Coordination interunions, qui est prévue pour décembre 1967, une réunion extraordinaire de ce Comité se tiendra avant que le Directeur des BIRPI accepte quelque arrangement définitif que ce soit." (Document CCIU/IV/13, paragraphe 16).

3. Huit mois plus tard, M. L.J. Smith, Contrôleur de l'Office des droits sur les obtentions végétales, à Londres, a fait savoir au Directeur des BIRPI que le Groupe de travail préparatoire, établi par une réunion non officielle des huit Etats signataires de la Convention des obtentions végétales, avait étudié la question et lui avait adressé, le 25 mai 1967, un document en anglais intitulé "Revised Proposals of the Preparatory Working Party of the Plant Union" (P.C.27 (2nd revised)), dont une copie est annexée au présent document.

4. M. Smith a rendu visite au Directeur des BIRPI le 5 juin 1967 et a ensuite préparé un rapport au Groupe de travail préparatoire concernant ses discussions avec le Directeur (document en anglais P.C.32 dont une copie est annexée au présent document). M. Smith a, par lettre du 25 juillet 1967, adressé au Directeur des BIRPI une copie de ce rapport. A cette occasion, il lui a écrit qu'il regrettait que le Directeur n'ait pas pu, au cours des discussions du 5 juin 1967, donner suite aux tentatives du Groupe de travail préparatoire de trouver une solution de compromis et qu'il appartenait donc désormais au Conseil de l'Union des obtentions végétales, une fois qu'il serait établi, de revoir l'ensemble du problème.

5. Avant de faire rapport à la cinquième session du Comité de Coordination interunions (18-21 décembre 1967), le Directeur des BIRPI désire faire usage de la possibilité qui lui est offerte par la lettre c) de la décision ci-dessus de la quatrième session du Comité de Coordination interunions. Il a donc demandé aux membres du Groupe consultatif désignés par ladite décision de se réunir à Genève, en octobre 1967.

6. Le Directeur des BIRPI désire attirer l'attention des membres du Groupe consultatif sur les considérations suivantes :

a) Aussi bien les propositions des BIRPI figurant au paragraphe 17 du document CCIU/IV/7, sous le titre de "Plan A", que celles du Groupe de travail préparatoire de l'Union des obtentions végétales respectent le principe de la pleine autonomie de ladite Union en ce qui concerne toutes les questions ayant trait à la protection des obtentions végétales (lettre a) de la résolution précitée du Comité de Coordination inter-unions). Par contre, seules les propositions des BIRPI satisfont au principe figurant à la lettre b) de ladite résolution selon lequel "l'administration de l'Union des obtentions végétales - à moins qu'elle ne soit complètement autonome - doit être sous une seule direction, à savoir celle des BIRPI, étant donné que le Directeur des BIRPI doit demeurer maître chez lui". Les propositions du Groupe de travail préparatoire ne répondent pas à ce principe, étant donné que, bien qu'elles prétendent laisser le "contrôle indivis" des services communs intégrés au Directeur des BIRPI, elles n'acceptent pas la proposition des BIRPI tendant à ce que le Directeur des BIRPI et le Secrétaire général de l'Union des obtentions végétales soient une seule et même personne. Il s'ensuivrait que le "Département des obtentions végétales" envisagé travaillerait aux BIRPI et utiliserait leurs services communs sous une direction qui n'aurait aucune relation hiérarchique avec le Directeur des BIRPI et ne rendrait compte qu'au Conseil de l'Union des obtentions végétales.

b) Le Directeur des BIRPI persiste à croire que l'unité de direction, telle qu'elle a été préconisée dans la résolution du Comité de Coordination interunions, est indispensable à toute coopération administrative étroite entre les BIRPI et l'Union des obtentions végétales. Cela est d'autant plus nécessaire en raison des nombreuses tâches nouvelles dont les BIRPI ont été chargés au cours des années récentes, et spécialement par la Conférence de Stockholm de 1967. Cette évolution était difficilement prévisible lorsque la Convention des obtentions végétales a été signée et qu'une collaboration administrative avec les BIRPI a été envisagée, en 1961, mais elle conduit à la conclusion que, dans l'état actuel des choses, une coopération administrative entre les BIRPI et l'Union des obtentions végétales ne peut être envisagée que dans la forme d'une profonde intégration. Sinon, des complications pourraient survenir, qui seraient susceptibles de porter atteinte à l'efficacité des BIRPI dans d'autres domaines.

c) Il convient de relever que, malgré l'unité de direction proposée dans le "Plan A" des BIRPI, ce plan laisserait à l'Union des obtentions végétales une autonomie complète quant

aux questions de droit matériel (voir les clauses de sauvegarde visées au paragraphe 17, sous-paragraphe 2.3), du document CCIU/IV/7); il lui reconnaît également un degré d'indépendance en matière de personnel qu'aucune des Unions actuellement administrées par les BIRPI ne connaît. Le plan prévoit (ibidem, sous-paragraphe 1.3 et 4.1) qu'il y aurait un Département des obtentions végétales séparé et que l'employeur des fonctionnaires les plus importants de ce Département serait l'Union des obtentions végétales et non les BIRPI, ce qui fait que le Directeur des BIRPI ne pourrait ni les engager ni les licencier. Un tel système n'existe actuellement pas aux BIRPI et est sans précédent dans leur histoire. Le Directeur des BIRPI n'est pas convaincu que cet aspect du "Plan A" corresponde à une politique administrative saine. La seule raison pour laquelle il l'a néanmoins formulé est qu'il désirait faire d'importantes concessions en vue de rendre possible la collaboration administrative envisagée avec l'Union des obtentions végétales. Il désire maintenir cette proposition malgré qu'à la lumière des résultats de la Conférence de Stockholm de juillet 1967, elle semble encore plus difficile à justifier maintenant que l'année dernière.

d) En fait, l'administration des nouvelles Unions, dans le cadre de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) adoptée par la Conférence de Stockholm, devra, à l'avenir, se conformer à des règles qui, selon toute probabilité, ne permettront pas d'envisager des solutions telles que celles qui sont proposées dans le "Plan A". Il pourrait toutefois être avantageux aussi bien pour les BIRPI que pour l'Union des obtentions végétales d'adopter ce "Plan A" pour le moment et de tendre, ultérieurement, à adapter au texte de Stockholm leur collaboration future. Quoi qu'il en soit, le principe de l'unité de direction, aussi bien au sein des BIRPI que, plus tard, dans la nouvelle Organisation, ne devrait jamais être abandonné.

e) L'opinion a souvent été émise, du côté de l'Union des obtentions végétales, que l'un des motifs de son désir d'autonomie et d'indépendance était que la protection des obtentions végétales est quelque chose de complètement différent de la protection de la propriété industrielle et du droit d'auteur, et qu'elle présente des problèmes différents. Cela est certes entièrement vrai, mais ces différences ne sont toutefois pas plus grandes que celles qui existent entre

NV/IV/1
page 5

la protection des inventions et celle des marques, ou entre celle des inventions et celle des oeuvres littéraires et artistiques. Malgré ces différences, les Unions de Paris, de Madrid et de Berne sont administrées par les BIRPI, sous un Directeur unique. Cette administration commune s'est avérée profitable aux Etats membres, comme la Conférence de Stockholm l'a confirmé. Certes, ces mêmes Etats, en tant que membres de l'Union des obtentions végétales, peuvent, dans le cas présent, être moins convaincus des avantages d'une administration intégrée et de l'unité de la direction, et plus désireux de prévoir une indépendance plus grande. Si tel est le cas, et si les BIRPI ne peuvent pas servir l'Union des obtentions végétales à des conditions mutuellement acceptables, l'indépendance de cette Union pourrait mieux être obtenue par le moyen d'une administration entièrement indépendante, les BIRPI servant alors de conseiller ("Plan B" des BIRPI).

[Fin du document]

BUREAUX INTERNATIONAUX
RÉUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

BIRPI

UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

ADVISORY GROUP ON MATTERS CONCERNING THE PLANT CONVENTION

REPORT OF THE DIRECTOR OF BIRPI

1. The Interunion Coordination Committee, in its Fourth Session held in September 1966, considered a report by the Director of BIRPI on the question of possible future relations between the existing Unions administered by BIRPI and the future Union for the Protection of New Varieties of Plants (hereinafter referred to as "the Plant Union").
./• A copy of that report (BIRPI document CCIU/IV/7) is attached to the present document.
2. Subject to the Netherlands Delegation reserving its position, the Interunion Coordination Committee agreed, on September 28, 1966, on the following principles and procedure:
 - "(a) The autonomy of the Plant Union must be entirely preserved as far as all matters concerning the protection of new varieties of plants are concerned.
 - "(b) The administration of the Plant Union--unless completely separate--should be under one direction, namely that of BIRPI, as the Director of BIRPI must remain master in his own house.
 - "(c) Should the Director of BIRPI wish to be assisted by provisional advice before the next meeting of the Interunion Coordination Committee, he will convene a group consisting of representatives of Germany (Federal Republic), Switzerland, the Soviet Union, the United Kingdom, and the United States of America.

"(d) If final decisions have to be reached before the next Ordinary Session of the Interunion Coordination Committee, scheduled for December 1967, an Extraordinary Session of that Committee will be convened before the Director of BIRPI accepts any final arrangement." (Document CCIU/IV/13, paragraph 16).

3. Eight months later, Mr. L.J. Smith, Controller, The Plant Variety Rights Office, London, informed the Director of BIRPI that the Preparatory Working Party, set up by an unofficial meeting of the eight signatory States of the Plant Convention, had considered the matter and, on May 25, 1967, communicated to him a document entitled "Revised Proposals of the Preparatory Working Party of the Plant Union" (P.C.27(2nd revised), copy of which is attached to the present document.

4. Mr. Smith visited the Director of BIRPI on June 5, 1967, and thereafter prepared a report to the Preparatory Working Party on his discussions with the Director (document P.C.32, copy attached). In transmitting a copy of that report to the Director for his information with a letter dated July 25, 1967, Mr. Smith wrote that he was sorry that the Director was unable, in the discussions which they had had on June 5, 1967, "to respond to the Preparatory Working Party's attempts to find a compromise solution and it would now rest with the Council of the Plant Union when it is set up to review the problem."

5. Before reporting on the matter to the forthcoming Fifth Session of the Interunion Coordination Committee (December 18 to 21, 1967), the Director of BIRPI wishes to avail himself of the possibility offered to him under subparagraph (c) of the above-quoted decision of the Fourth Session of the Interunion Coordination Committee and has asked the members of the Advisory Group designated in that decision to meet with him in Geneva, in October 1967.

6. The Director of BIRPI wishes to draw the attention of the members of the Advisory Group to the following considerations:

NV/IV/1
page 3

(a) Both the proposals of BIRPI under "Plan A" (document CCIU/IV/7, paragraph 17) and those of the Preparatory Working Party of the Plant Union satisfy the principle of entire autonomy for the Plant Union as far as all matters concerning the protection of new varieties of plants are concerned (subparagraph (a) of the above resolution of the Interunion Coordination Committee). On the contrary, only the proposals of BIRPI satisfy the principle set out in subparagraph (b) of the said resolution, "that the administration of the Plant Union--unless completely separate--should be under one direction, namely that of BIRPI, as the Director of BIRPI must remain master in his own house." The proposals of the Preparatory Working Party do not satisfy these conditions because, although they claim to leave "undivided control" over the integrated common services in the hands of the Director of BIRPI, they do not accept BIRPI's proposal according to which the Director of BIRPI and the Secretary-General of the Plant Union should be one and the same person. This would mean that the envisaged "Plant Varieties Department" would work in BIRPI and use the common services under a directorship which would have no hierarchical relation with the Director of BIRPI and would be responsible only to the Council of the Plant Union.

(b) The Director of BIRPI continues to believe that unity of direction, as indicated in the resolution of the Interunion Coordination Committee, is indispensable for any close administrative cooperation between BIRPI and the Plant Union. This is the more so because of the many new tasks with which BIRPI has been entrusted during recent years, and especially by the Stockholm Conference of July 1967. These developments could hardly have been foreseen when the Plant Convention was signed and administrative collaboration with BIRPI was planned, in 1961, but they lead to the conclusion under present circumstances that administrative cooperation between BIRPI and the Plant Union can only be envisaged in the form of a far-reaching integration. Otherwise, complications might arise which could endanger the efficiency of BIRPI in other fields as well.

(c) It must be observed that, notwithstanding the unity of direction proposed in BIRPI's "Plan A", this plan would not only leave to the Plant Union complete autonomy in matters of substance (see the safeguards indicated in document CCIU/IV/7, paragraph 17, subparagraph 2.3), but

also a degree of independence in staff matters such as none of the Unions now administered by BIRPI has. The plan provides (ibidem, subparagraphs 1.3 and 4.1) that there would be a separate Plant Varieties Department, the employer of whose senior officials would be the Plant Union and not BIRPI, so that the Director of BIRPI would not appoint and could not dismiss those officials. Such a system is non-existent today and is without precedent in the history of BIRPI. The Director of BIRPI is not at all convinced that this feature of "Plan A" reflects sound administrative policy. The only reason for which he nevertheless has put it forward was that he wanted to make a strong effort to render administrative collaboration with the Plant Union possible. He wishes to maintain this proposal although, in the light of the results of the Stockholm Conference of July 1967, it appears even more difficult to justify than it was last year.

(d) In fact, the administration of new Unions, under the Convention establishing the World Intellectual Property Organization (WIPO) adopted by the Stockholm Conference, will have to obey rules which would, in all probability, not make it possible to envisage solutions such as those proposed in "Plan A". It could nevertheless be of advantage both to BIRPI and to the Plant Union to adopt "Plan A" for the time being and seek to adapt their collaboration to the Stockholm text only at some later stage. However, the principle of unity of direction, both in BIRPI and later in the new Organization, should never be abandoned.

(e) As a motive for the wish for autonomy and independence, the view has often been advanced from the side of the Plant Union that the protection of new varieties of plants is completely different from the protection of industrial property and copyright, and presents different problems. This is no doubt entirely true, but these differences are not greater than those existing between the protection of inventions and trademarks, or inventions and literary and artistic works. Notwithstanding those differences, the Paris, Madrid and Berne Unions are administered by BIRPI under one Director. This common administration has proved beneficial to the member States, as was confirmed by the Stockholm Conference. Of course, these same States,

as members of the Plant Convention, may be less convinced of the advantages of integrated administration and unity of direction in this case and more inclined to independence. If this is so, and if BIRPI cannot serve the Plant Union under mutually acceptable conditions, the independence of the Plant Union could better be achieved with an entirely independent administration, but with BIRPI as advisor ("Plan B" of BIRPI).

[End of document]

BUREAUX INTERNATIONAUX
RÉUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

BIRPI

NV/IV/2
Original: anglais
15 octobre 1967
UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

GROUPE CONSULTATIF
POUR LES QUESTIONS CONCERNANT
LA CONVENTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

PROJET DE RAPPORT

1. Le Groupe consultatif a été institué par le Comité de coordination interunions des BIRPI en septembre 1966, en sont membres : l'Allemagne (République fédérale), les Etats Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, la Suisse et l'Union soviétique.
2. Le Groupe consultatif a été convoqué par le Directeur des BIRPI, le Professeur G.H.C. Bodenhausen, et il s'est réuni sous sa présidence le 7 octobre, à Genève.
3. Les cinq membres du Groupe consultatif étaient représentés.
4. Des représentants de la Belgique, de la France, de l'Inde et des Pays-Bas ont été admis à titre d'observateurs sur la proposition du Directeur des BIRPI et avec l'accord des membres.
5. M. A. Bogsch, Vice-Directeur, BIRPI, remplissait les fonctions de Secrétaire.
6. La liste des participants est annexée au présent document.
7. Le document NV/IV/1, un rapport du Directeur des BIRPI, a servi de base à la discussion.

8. Le Directeur des BIRPI a résumé le contenu dudit document et de son annexe, numérotée PC/32, qui est un rapport du Président du Groupe de travail préparatoire non officiel des Etats signataires de la future Union pour la protection des obtentions végétales. Le Directeur a fait remarquer que le document PC/32 présentait son opinion sous d'assez sombres couleurs et avait omis un point important, à savoir que dans ses conversations avec le Président dudit Groupe de travail il a insisté sur la nécessité d'une seule direction des BIRPI et de l'Union des obtentions végétales.

9. Tous les représentants gouvernementaux cités dans les paragraphes suivants ont déclaré qu'ils expriment simplement des avis à titre provisoire, car aucun d'eux n'a reçu d'instructions formelles de son Gouvernement.

10. M. Grant (Royaume-Uni) a déclaré que le Plan A, contenu dans le document CCIU/IV/7, semble représenter le maximum de concessions que les BIRPI puissent accepter de faire. Il s'est déclaré d'accord avec le principe qu'il est essentiel que le Secrétaire général de l'Union des obtentions végétales soit la même personne que le Directeur des BIRPI. Il a exprimé le désir que la situation reste fluide pendant quelques semaines encore, étant donné que le Groupe de travail préparatoire de l'Union des obtentions végétales doit se réunir à la fin du mois courant et qu'il se pourrait qu'un point de vue nouveau se dessine dans ledit Groupe de travail.

11. M. Voyame (Suisse) a dit que le Plan A est peut-être allé trop loin pour contenter les desiderata du Groupe de travail de l'Union des obtentions végétales mais, comme tout arrangement ne serait pris que pour une période de temps limitée, le Plan A pourrait être accepté. Il faudrait examiner la possibilité de donner à l'Union des obtentions végétales la faculté d'être représentée au Comité de coordination interunions.

12. M. Mast (République fédérale d'Allemagne) a dit que le Plan A était généreux pour l'Union des obtentions végétales mais que c'était en règle car, dans la période de début, une plus grande indépendance pour l'Union des obtentions végétales pouvait se justifier.

13. M. Hermans (Belgique) a déclaré qu'il était d'accord avec le Plan A, y compris la proposition comportant que le Directeur des BIRPI serait aussi le Secrétaire général de l'Union des obtentions végétales.

14. M. Brenner (Etats-Unis d'Amérique) a été d'avis que le Plan A était la limite quant aux concessions que les BIRPI pouvaient faire. Un tel degré d'indépendance pour l'Union des obtentions végétales ne semble être fondé que pour les toutes premières années.

15. M. Artemiev (URSS) a dit que l'Union des obtentions végétales ne pourrait accroître son efficacité que si elle était étroitement intégrée aux BIRPI. Le Plan A ne peut être fondé que pour la période initiale. Lorsque la Convention de l'OMPI entrera en vigueur, l'Union des obtentions végétales devra être intégrée dans l'OMPI conformément aux dispositions de la Convention de l'OMPI.

16. M. Phaf (Pays-Bas) a déclaré que le Plan A pouvait être acceptable, par exemple, pour une période de cinq ans mais que par la suite l'Union des obtentions végétales devrait être traitée de la même façon que toutes les autres Unions, c'est-à-dire, qu'il faudrait lui donner moins d'indépendance que le Plan A ne le prévoit.

17. M. Labry (France) a exprimé l'avis que le Plan A semble acceptable. Il est indispensable que le Directeur des BIRPI soit la même personne que le Secrétaire général de l'Union des obtentions végétales.

18. Le Directeur des BIRPI a déclaré que les relations personnelles et tous les autres aspects de la collaboration avec l'Union des obtentions végétales s'avéreront probablement très difficiles. Le Plan A contient des garanties quant au fait que ni lui-même ni ses successeurs ne pourraient jouer un rôle déterminant dans les questions propres à l'Union des obtentions végétales, situation qui devrait rassurer les partisans d'un haut degré d'indépendance pour cette Union. La solution devrait être considérée comme provisoire, appliquée à une période d'essai. Elle serait suivie soit d'une séparation soit d'une intégration plus étroite, conformément aux dispositions arrêtées dans la Convention de l'OMPI.

/ la liste des participants suit 7

LISTE DES PARTICIPANTSMembresALLEMAGNE (REPUBLIQUE FEDERALE)

- M. K. HAERTEL
Président
Office allemand des Brevets
Munich
- M. H. HAST
Regierungsdirektor
Ministère fédéral de la Justice
Bonn

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

- M. E.J. BRENNER
Commissioner of Patents
Office des Brevets
Département du Commerce
Washington, D.C.
- M. H.J. WINTER
Assistant Chief
Business Practices Division
Département d'Etat
Washington, D.C.

ROYAUME-UNI

- M. G. GRANT, C.B.
Comptroller-General
Office des Brevets
Londres
- M. E.E. ARMITAGE
Assistant Comptroller
Office des Brevets
Londres

SUISSE

- M. J. VOYAME
Directeur
Bureau fédéral de la Propriété intellectuelle
Berne

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

M. E.I. ARTEMIEV
Vice-président
Comité d'Etat pour les Affaires des Inventions
et Découvertes auprès du Conseil des Ministres
de l'U.R.S.S.
Moscou

ObservateursBELGIQUE

M. L. HERMANS
Conseiller, Chef de Service
Ministère des Affaires économiques
Bruxelles

FRANCE

M. R. LABRY
Conseiller d'Ambassade
Ministère des Affaires étrangères
Direction des Affaires économiques et financières
Paris

INDE

M. R. VASUDEVA PAI
Joint Controller of Patents and Designs
Office des Brevets
Calcutta

PAYS-BAS

M. W.M.J.C. PHAF
Chef de la Division de la Législation
et des Affaires juridiques
Ministère des Affaires économiques
La Haye

BUREAUX INTERNATIONAUX REUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (BIRPI)

Professeur G.H.C. BODENHAUSEN, Directeur
Dr. Arpad BOGSCH, Vice-Directeur
M. I. MOROZOV, Division de la Propriété industrielle

/FIN/

BUREAUX INTERNATIONAUX
RÉUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

BIRPI

UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

ADVISORY GROUP
ON
MATTERS CONCERNING THE PLANT CONVENTION

DRAFT REPORT

1. This Advisory Group was set up by the Interunion Co-ordination Committee of BIRPI in September 1966 with Germany (Federal Republic), Switzerland, the Soviet Union, the United Kingdom, and the United States of America, as members.
2. The Advisory Group was convened by the Director of BIRPI, Professor G.H.C. Bodenhausen, and met under his chairmanship on October 7, in Geneva.
3. All five members of the Advisory Group were represented.
4. Representatives of Belgium, France, India, and the Netherlands, were admitted as observers on the proposal of the Director of BIRPI and with the agreement of the members.
5. Dr. A. Bogsch, Deputy Director, BIRPI, acted as Secretary.
6. The list of participants is attached to this document.
7. Document NV/IV/1, a report by the Director of BIRPI, served as the basis of the deliberations.

8. The Director of BIRPI summarized the contents of the said document and of its annex numbered PC/32, which is a report by the Chairman of the informal preparatory working party of the signatory countries of the future Union for the Protection of New Varieties of Plants. The Director remarked that document PC/32 painted a somewhat sombre picture of his views and omitted an important point, namely that in his conversations with the Chairman of the said working party he had insisted on the need for unity in the direction of BIRPI and the Plant Union.
9. All the Government Representatives named in the following paragraphs declared that they merely expressed tentative views since none of them had received formal instructions from their Governments.
10. Mr. Grant (United Kingdom) said that Plan A, contained in BIRPI document CCIU/IV/7, seemed to represent the maximum concessions which should be acceptable to BIRPI. He agreed that it was essential that the Secretary General of the Plant Union be the same person as the Director of BIRPI. He wished to keep the situation fluid for a few more weeks, since the preparatory working party of the Plant Union was expected to meet at the end of the current month and it might well be that new counsel would prevail in that working party.
11. Mr. Voyame (Switzerland) said that Plan A went perhaps too far in satisfying the desiderata of the working party of the Plant Union but, since any arrangement would be only for a limited period of time, Plan A could be accepted. One should examine the possibilities of giving representation to the Plant Union in the Interunion Coordination Committee.
12. Mr. Mast (Federal Republic of Germany) said that Plan A was generous to the Plant Union but that this was in order since, in the initial period, more independence for the Plant Union might be justified.
13. Mr. Hermans (Belgium) said that he agreed with Plan A, including the proposal that the Director of BIRPI would also be the Secretary General of the Plant Union.

14. Mr. Brenner (United States of America) expressed the view that Plan A was the limit as regards the concessions which BIRPI could make. Such a degree of independence for the Plant Union seemed to be justified only for the first few years.

15. Mr. Artemiev (USSR) said that the Plant Union could increase its effectiveness only if it were closely integrated with BIRPI. Plan A might be justified only for an initial period. When the WIPO Convention came into effect, the Plant Union would have to be integrated into WIPO according to the provisions of the WIPO Convention.

16. Mr. Phaf (Netherlands) said that Plan A might be acceptable for, say, a five-year period but that thereafter the Plant Union should be treated in the same way as all the other Unions, i.e., given less independence than Plan A provides for.

17. Mr. Labry (France) expressed the view that Plan A seemed to be acceptable. The identity of the Director of BIRPI with the Secretary General of the Plant Union was indispensable.

18. The Director of BIRPI said that personal relations and all other aspects of collaboration with the Plant Union would probably prove to be very difficult. Plan A contained guarantees that neither he nor his successors could play a leading role in the substantive matters of the Plant Union, a situation which should reassure the partisans of a high degree of independence for that Union. The solution should be regarded as a provisional one, concluded for a trial period, to be followed either by separation or much closer integration in conformity with the rules laid down in the WIPO Convention.

: follows list of participants 7

LIST OF PARTICIPANTS

Members

GERMANY (FEDERAL REPUBLIC)

Mr. K. HAERTEL
President
German Patent Office
Munich

Mr. H. MAST
Regierungsdirektor
Federal Ministry of Justice
Bonn

SWITZERLAND

Mr. J. VOYAME
Director
Federal Office of Intellectual Property
Berne

UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS

Mr. E.I. ARTEMIEV
Deputy Chairman
Committee for Inventions and Discoveries attached
to the Council of Ministers of the U.S.S.R.
Moscow

UNITED KINGDOM

Mr. G. GRANT, C.B.
Comptroller-General
Patent Office
London

Mr. E.E. ARMITAGE
Assistant Comptroller
Patent Office
London

UNITED STATES OF AMERICA

Mr. E.J. BRENNER
Commissioner of Patents
Patent Office
Department of Commerce
Washington, D.C.

Mr. H.J. WINTER
Assistant Chief
Business Practices Division
Department of State
Washington, D.C.

ObserversBELGIUM

Mr. L. HERMANS
Counsellor, Head of Service
Ministry for Economic Affairs
Brussels

FRANCE

Mr. R. LABRY
Counsellor of Embassy
Ministry for Foreign Affairs
Directorate of Economic and Financial Affairs
Paris

NETHERLANDS

Mr. W.M.J.C. PHAF
Head of the Division of Legislation
and Legal Affairs
Ministry for Economic Affairs
The Hague

INDIA

Mr. R. VASUDEVA PAI
Joint Controller of Patents and Designs
Patent Office
Calcutta

UNITED INTERNATIONAL BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY (BIRPI)

Professor G.H.C. BODENHAUSEN, Director
Dr. Arpad BOGSCH, Deputy Director
Mr. I. MOROZOV, Industrial Property Division

end